

## AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « Gaaschtbiert parties 2 et 3 »** présenté par le bureau BOITO ARCHITECTES pour le compte de la société anonyme THOMAS & PIRON LUXEMBOURG,

portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les numéros 631/4364, 638/4221, 638/4222, 640/2102, 640/2103, 640/2104, 640/2105, 640/4236, 644/4230 et 644/4237

et prévoyant la construction de 194 unités de logement de type collectif, 15 unités de logement de type unifamilial et une surface brute de bureaux maximale de 10.100 m<sup>2</sup>.

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : [www.strassen.lu](http://www.strassen.lu) (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 10 février 2023

le Bourgmestre,

le Secrétaire,